



*Saint Mitre
les Remparts*

DECISION DU MAIRE

n° 2021/18

Objet : Avenant au contrat de cession du spectacle « Délivrez-Moi » avec la société BOULEGUE PRODUCTION représentée par sa présidente Madame Nadine MICHELANGELI.

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la société BOULEGUE PRODUCTION représentée par sa présidente Madame Nadine MICHELANGELI siret n°3921686050000070, située 29 rue de Toussaint, 13003 MARSEILLE un avenant au contrat de cession du spectacle «Délivrez-Moi».

- Date de la représentation : diffusion d'une captation du spectacle du vendredi 2 avril 2021 à 20h30 au samedi 3 avril à 24h00
Montant : 840 € (cession)

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 30 mars 2021.

Le Maire,
Vincent GOYET

V. G.

